

Stages d'observation ou d'exploration de carrière*

Engagement du stagiaire

Tout stagiaire doit remplir ce formulaire avant le début de son stage. Le formulaire rempli et signé doit être retourné par courriel à : enseignement.interprofessionnel.chum@ssss.gouv.qc.ca

Objectifs du stage d'observation ou d'exploration de choix de carrière :

- Permettre au stagiaire d'observer, de se familiariser avec le milieu de travail et de vivre une expérience concrète.
- Aider le stagiaire à confirmer un choix de carrière et à avoir une idée réaliste des exigences de la profession.

Engagement du stagiaire :

- Le stagiaire doit se présenter à son stage à l'heure prévue avec une tenue vestimentaire adéquate.
- Le stagiaire doit avoir un comportement respectueux envers son superviseur de stage, les intervenants et les usagers du CHUM.
- Le stagiaire doit toujours être accompagné par le superviseur de stage.
- Le stagiaire doit prendre connaissance des règlements, politiques et procédures du CHUM qui s'appliquent à son stage d'observation et s'y conformer. Plus particulièrement, il est strictement interdit :
 - De prendre une photographie ou une vidéo ou faire un enregistrement sonore quelconque;
 - De publier, de quelque façon, y compris dans les médias sociaux, des commentaires concernant le stage d'observation, les usagers, les intervenants ou les lieux;
 - De divulguer une information apprise dans le cadre du stage;
 - D'utiliser un téléphone, un ordinateur personnel ou tout autre appareil électronique sans l'autorisation du superviseur de stage.
- Le stagiaire reconnaît que le stage se déroule dans un environnement clinique et qu'il peut être exposé à certaines situations qui comportent des risques ou qui peuvent ne pas convenir à tous.
- Le stagiaire reconnaît qu'il effectue un stage dans un milieu de travail au cours duquel il accompagne un superviseur de stage pour l'observer dans l'exercice de ses fonctions. À ce titre, il n'effectue pas d'activités réelles de travail en vue de produire ou de distribuer un bien ou un service, ni aucune intervention directe ou indirecte auprès des usagers du CHUM; en conséquence, il n'est pas protégé par les lois du travail.
- Le stagiaire reconnaît qu'il ne recevra aucune rémunération pour son stage d'observation ou d'exploration de carrière.
- Le stagiaire doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile en vigueur.

Note : pour les étudiants déjà inscrits au programme de médecine (niveau universitaire) :

- Les stages d'observation sont uniquement permis aux étudiants du préclinique; en effet, les stages d'observation ne sont pas autorisés aux externes ni aux résidents en médecine. Ces derniers doivent plutôt faire une demande de stage à option par le biais de leur faculté de médecine.

| Identification du stagiaire et du stage | | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| Nom : | Prénom : | |
| École ou organisme : | | |
| Domaine du stage : | | |
| Nom du superviseur de stage : | | |
| Service CHUM : | | |
| Date de début : aaaa-mm-jj | Date de fin : aaaa-mm-jj | Nombre de jours : |

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance du présent engagement et d'en avoir compris ses conditions. Je reconnais qu'en tout temps, le CHUM peut annuler un stage, sans préavis, en cas de non-respect des conditions qui y sont prévues.

Signature du stagiaire

Date : aaaa-mm-jj

* Ce formulaire ne s'applique pas aux stages d'observation faisant partie intégrante d'un cursus scolaire et qui sont sous contrat d'association.